

Incendie Francin 27 au 29 Octobre 2014 Centre de compostage Axia



© Radio France - Cédric Lieto



© Commune Francin

EVALUATION QUALITE DE L'AIR

www.air-rhonealpes.fr



Diffusion : Janvier 2015

Siège social : 3 allée des Sorbiers – 69500 BRON

Tel : 09 72 26 48 90 - Fax : 09 72 15 65 64

contact@air-rhonealpes.fr





Contexte

Le lundi 27 octobre 2014 dans la soirée, à Francin près de Montmélian, un incendie se déclarait dans un tas de copeaux de bois de 5000 m³ sur la plateforme de compostage du groupe Axia.

Plusieurs demandes d'information relatives à cet incident, ont été reçues par Air Rhône-Alpes.

Air Rhône-Alpes entretient plusieurs stations de surveillance de la qualité de l'air situées sur les agglomérations de Grenoble et de Chambéry.

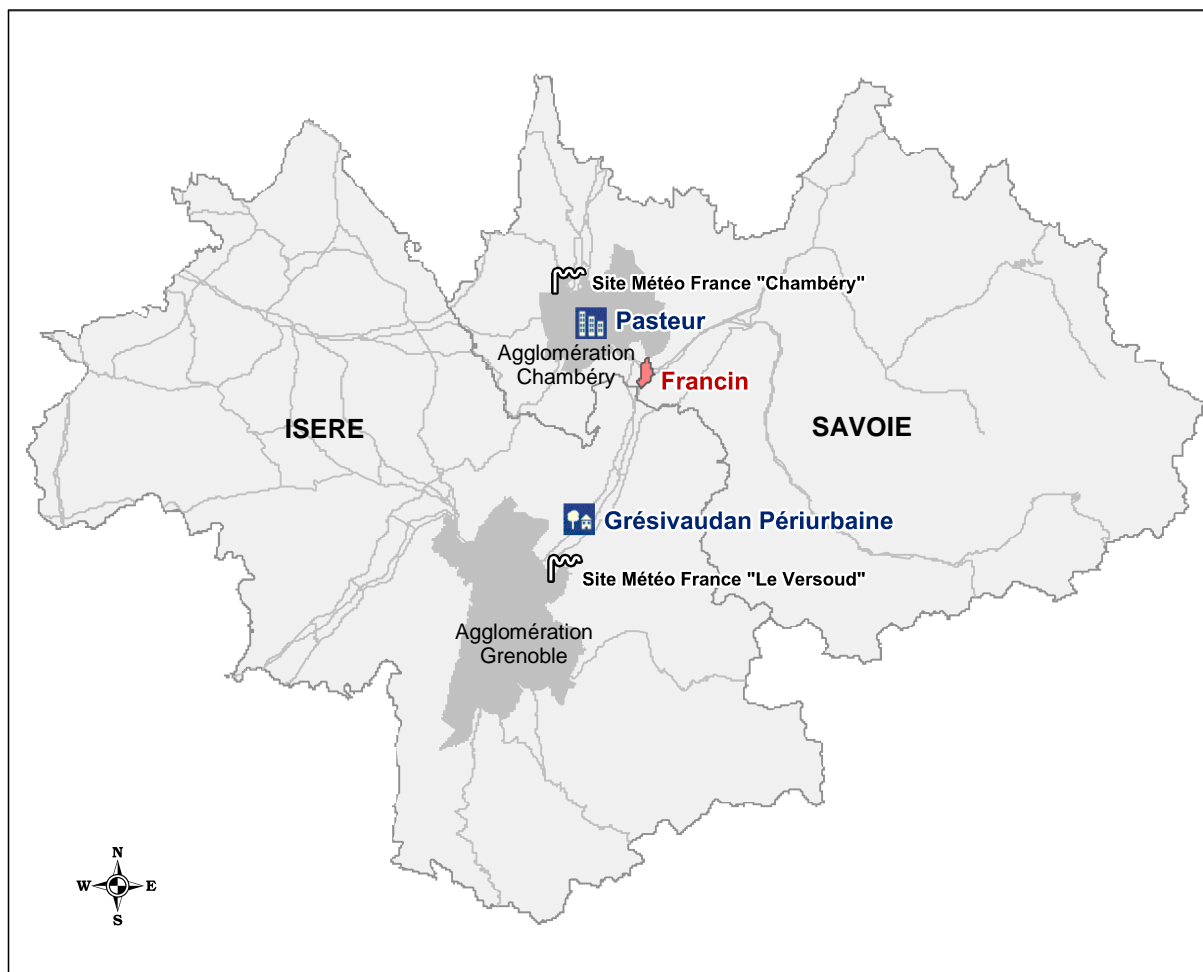
Cette note rapporte les données recueillies par Air Rhône-Alpes, permettant d'évaluer, au moins partiellement, l'impact de l'incendie sur la qualité de l'air.



Localisation de l'incendie



Localisation des sites de mesure



Station de mesure de qualité de l'air du Grésivaudan



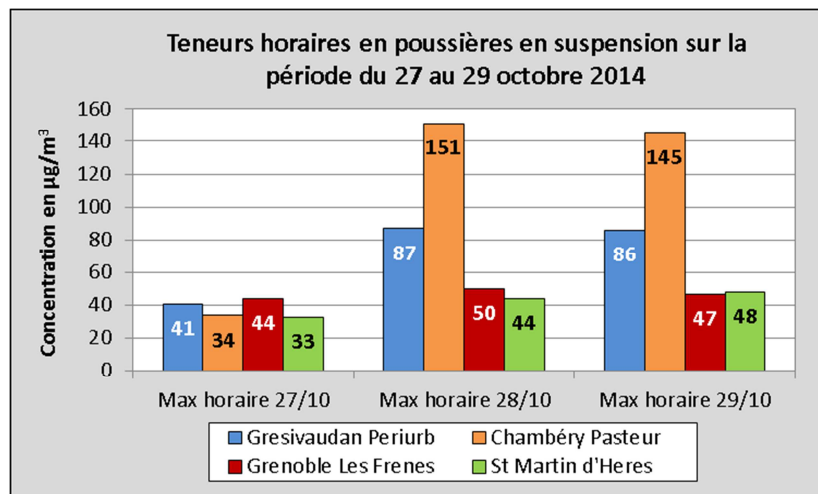
Station de mesure de qualité de l'air de Chambéry Pasteur



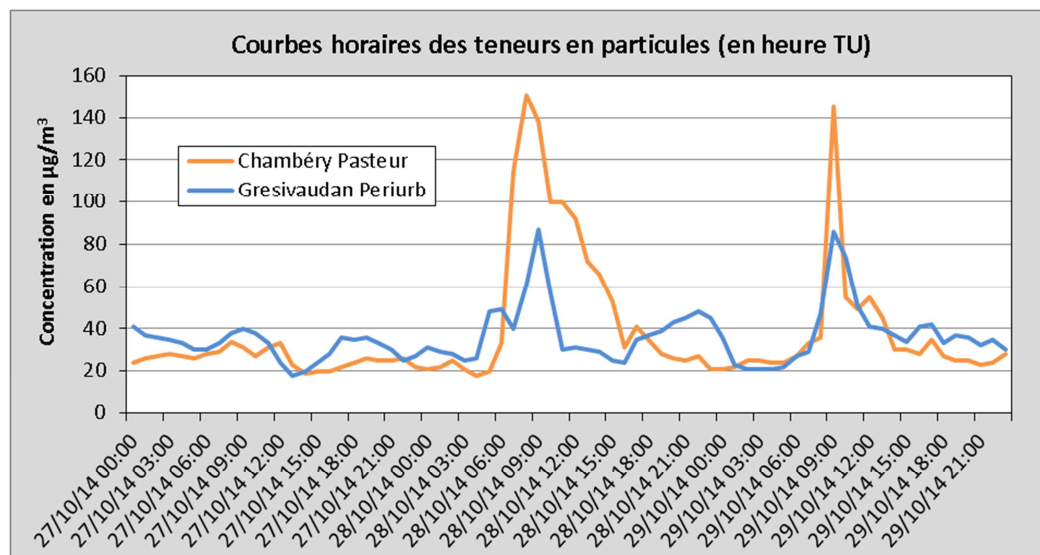
Evaluation de la qualité de l'air sur les journées du 27, 28 et 29 octobre 2014

Particules en suspension

Une nette hausse des concentrations horaires de particules a été enregistrée les journées du 28 et 29 octobre sur le site de Chambéry "Pasteur" et, dans une moindre mesure, sur le site de "Grésivaudan périurbain" localisé dans la vallée du Grésivaudan, à Crolles. Les taux atteints sont supérieurs à ceux d'autres sites plus éloignés de l'incendie.



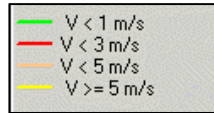
En particulier, de fortes valeurs horaires ont été mesurées sur le site de Chambéry "Pasteur" entre 6h et 15h (TU) le 28 octobre et à 9h (TU) le 29 octobre (Cf. graphique suivant).



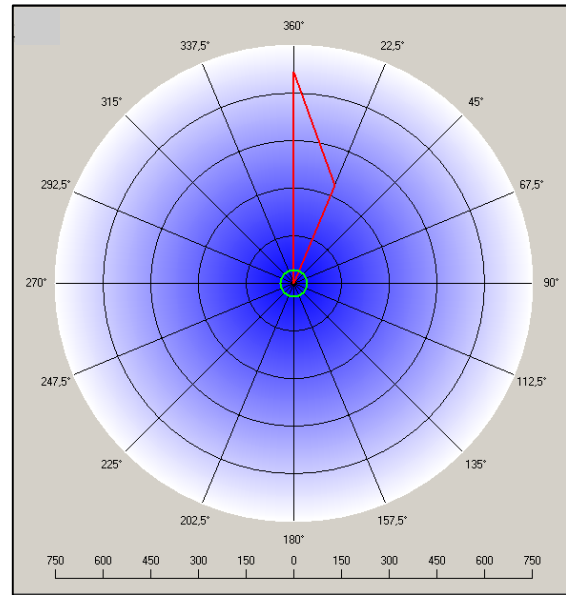
Sur le site "Grésivaudan Périurbain", deux pics horaires, moins importants, ont aussi été mesurés le 28 octobre entre 8h et 10h (TU) et le 29 octobre entre 9h et 12h (TU).



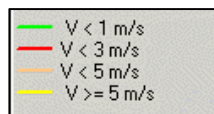
Le 28 octobre, entre 8h et 10h (TU), le vent relevé sur la station météorologique Météo France du Versoud en Vallée du Grésivaudan comportait une composante de vent de nord avec des vitesses inférieures à 3 m/s. Cette composante expliquerait le pic enregistré sur le site périurbain du Grésivaudan (Cf. rose des vents ci contre).



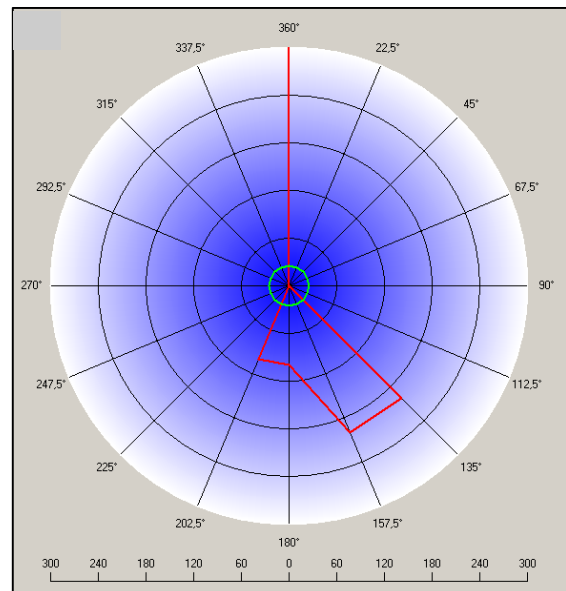
La rose des vents indique la direction d'où vient le vent.



Le 28 octobre, entre 6h et 15h (TU) le vent relevé sur la station météorologique Météo France de Chambéry comportait une composante majoritaire de vent de Sud Ouest avec des vitesses inférieures à 3 m/s. Cette composante expliquerait le pic enregistré sur le site urbain "Pasteur" de Chambéry (Cf. rose des vents ci contre).



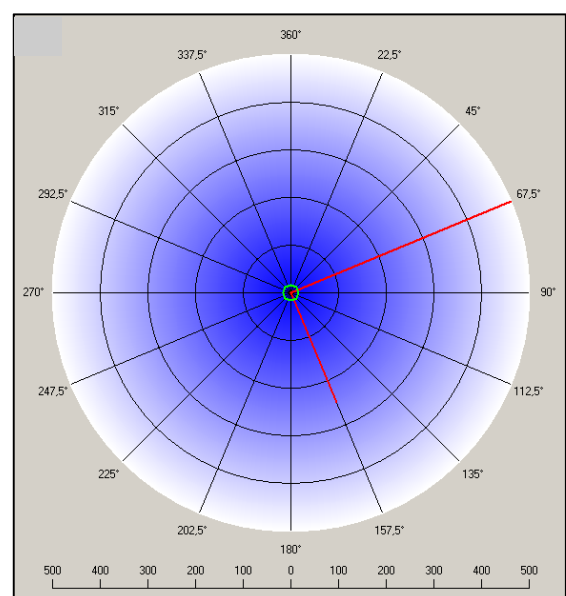
La rose des vents indique la direction d'où vient le vent.



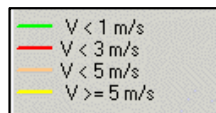
Le 29 octobre, entre 9h et 12h (TU), le vent enregistré sur le site Météo France du Versoud montrait une composante majoritaire de Nord Est favorable à un déplacement des masses d'air vers le sud, donc vers le site périurbain du Grésivaudan (Cf. rose des vents ci contre).



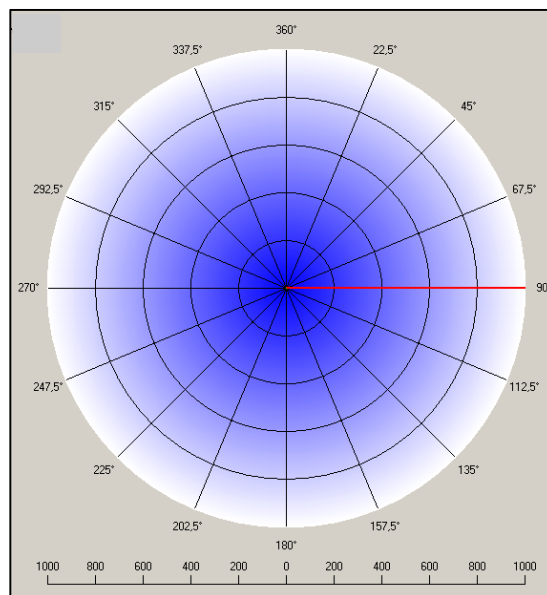
La rose des vents indique la direction d'où vient le vent.



Enfin, le 29 octobre, à 9h (TU) le vent relevé sur la station météorologique Météo France de Chambéry comportait une composante de vent d'Ouest avec une vitesse inférieure à 3 m/s. Cette composante expliquerait le pic enregistré sur le site urbain "Pasteur" de Chambéry à cet instant (Cf. rose des vents ci contre).

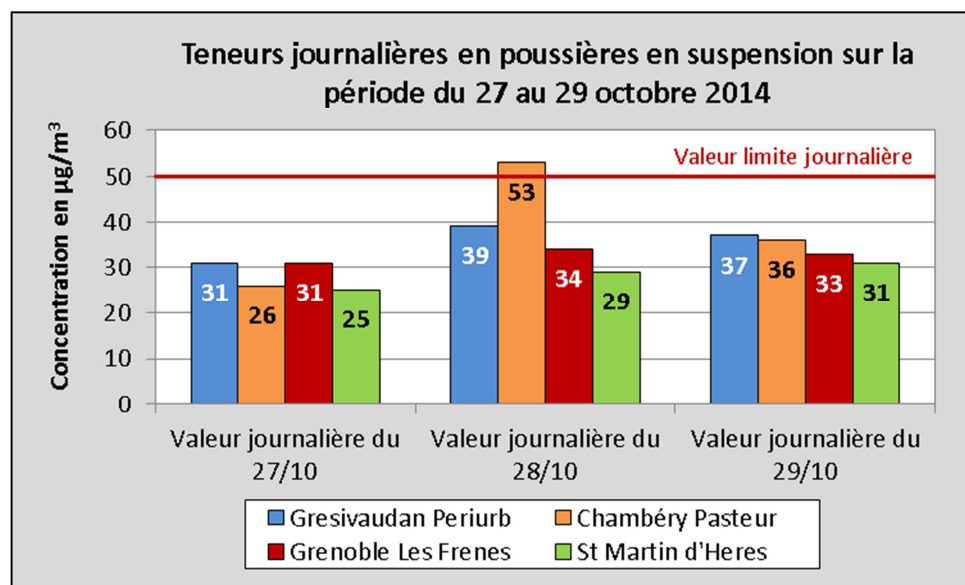


La rose des vents indique la direction d'où vient le vent.



Durant la période de l'incendie, la masse d'air avait donc tendance à s'écouler, depuis la Combe de Savoie, en direction de Chambéry et de Grenoble. Les particules émises par l'incendie ont donc impacté à la fois l'agglomération de Chambéry et le Grésivaudan.

En raison des fortes valeurs horaires enregistrées la journée du 28 octobre sur le site de Chambéry "Pasteur", le seuil de la valeur limite journalière pour la protection de la santé, 50 µg/m³, à ne pas dépasser plus de 35 jours par an, a été franchi pour les particules (Cf. graphique suivant).



Cette valeur réglementaire n'a pas été dépassée sur les autres sites.

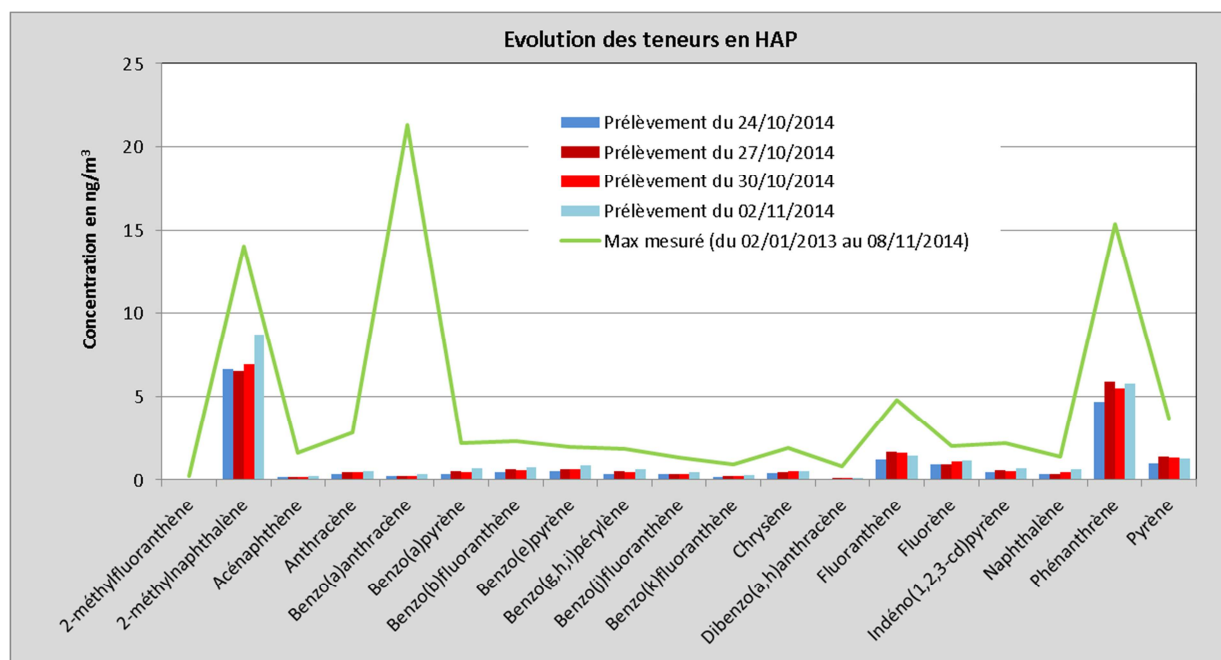


Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

Sur le site de Grenoble "Les Frênes" localisé dans le sud de la commune de Grenoble, des prélèvements de HAP sont réalisés automatiquement tous les 3 jours. Ces prélèvements se font sur un pas de temps de 24 heures.

Sur la période de l'incendie, deux prélèvements ont eu lieu : un du 27/10/14 00:00 au 28/10/14 00:00 (donc le 27/10) et un du 30/10/14 00:00 au 31/10/14 00:00 (donc le 30/10). Cependant, ces deux journées ne correspondent pas avec celles où les « pics » de particules ont été enregistrés, à savoir les 28/10 et 29/10. Il s'agit en effet de prélèvements réguliers et planifiés, dans le cadre d'une surveillance réglementaire, et non de prélèvements réalisés « à façon » lors d'un évènement.

L'analyse des données de HAP a toutefois été menée. Comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous, les teneurs en HAP relevées les 27 et 30 octobre ne présentent pas de caractères particuliers. Les concentrations enregistrées sont équivalentes à celles des prélèvements réalisés trois jours avant et trois jours après l'incident (les 24 octobre et 2 novembre). Ces valeurs sont aussi bien moins importantes que les valeurs maximales qui ont pu être mesurées au cours de l'année 2014.



L'incendie survenu sur la commune de Francin n'a donc pas eu d'impact décelable sur les teneurs en HAP relevées sur la zone de Grenoble les 27 et 30 octobre.



Bilan

L'incendie survenu sur la plateforme de compostage de Francin a eu un impact décelable sur la qualité de l'air de l'agglomération de Chambéry et, dans une moindre mesure, sur le nord de l'agglomération grenobloise, en Vallée du Grésivaudan, les 28 et 29 octobre 2014.

L'impact de l'incendie a été détecté via les teneurs en particules. En effet, celles-ci ont augmenté de façon significative en pointe horaire les 28 et 29 octobre, comme en moyenne journalière le 29 octobre. Un dépassement du seuil de la valeur limite pour la protection de la santé ($50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à ne pas dépasser plus de 35 jours par an) a été enregistré le 29 octobre sur le site urbain de référence de Chambéry.

Seule une évolution de la quantité en particules a pu être mise en évidence lors de cet incendie. En effet, la surveillance effectuée en routine afin de vérifier le respect des normes ne porte, sur les deux sites de Chambéry "Pasteur" et "Grésivaudan périurbain", que sur la concentration massique des particules, pas sur leur composition. Il n'est donc pas possible de se prononcer via ces données sur la composition des particules, qui peut varier selon la nature du combustible brûlé. En particulier, la combustion d'un bois souillé (traité ou peint) peut conduire à l'émission de différents composés organiques, tels des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des dioxines/furanes. Pour évaluer la présence de tels composés organiques, il aurait fallu déployer rapidement des moyens de mesure complémentaires, afin de prélever de l'air et le faire analyser en laboratoire.

Sur le point de référence de "Grenoble les Frênes", où les hydrocarbures aromatiques polycycliques sont suivis en permanence, les résultats ne montrent pas d'impact décelable de l'incendie de Francin pour ces polluants. Mais il faut noter que les prélèvements ont été réalisés les 27 et 30 octobre, donc durant des journées qui ne sont pas celles où les plus forts taux de particules ont été enregistrés.





Conditions de diffusion

Air Rhône-Alpes est l'association agréée par le Ministère **de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie** au même titre de la surveillance et de l'information sur la qualité de l'air dans la région Rhône-Alpes.

Ses missions s'exercent dans le cadre du Code de l'Environnement titre II chapitre 2. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de *l'article L.220-1 du Code de l'environnement*. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de *l'article L.220-2 du Code de l'Environnement*.

Air Rhône-Alpes communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux.

A ce titre, les rapports d'études sont librement disponibles sur le site www.air-rhonealpes.fr

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Air Rhône-Alpes.

Toute utilisation partielle ou totale de ce document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit faire référence à l'observatoire dans les termes suivants : © **Air Rhône-Alpes (2015) " Incendie centre de compostage Francin – 27 au 29 octobre 2014 – Diagnostic qualité de l'air "**

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, Air Rhône-Alpes n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec Air-Rhône-Alpes :

- depuis le formulaire de contact sur le site www.air-rhonealpes.fr
- par mail : contact@air-rhonealpes.fr
- par téléphone : 09 72 26 48 90

Un questionnaire de satisfaction est également disponible en ligne à l'adresse suivante <http://www.surveymonkey.com/s/ecrits> pour vous permettre de donner votre avis sur l'ensemble des informations mis à votre disposition par l'observatoire Air Rhône-Alpes.

Version éditée le 20 janvier 2015

